



PROVINCE DE QUEBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

## AVIS DE PROMULGATION

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné à tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :

**QUE** le conseil, à sa séance ordinaire du 15 octobre 2024, a adopté le règlement suivant :

**[RÈGLEMENT NUMÉRO 1674-2024](#)**  
**[DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 135 000 \\$ POUR L'ACQUISITION D'UNE GÉNÉRATRICE AU LIEU D'HÉBERGEMENT DU PLAN DE MESURES D'URGENCE SITUÉ AU CENTRE SOCIOCULTUREL ANNE-HEBERT](#)**

**QUE** le titre du règlement décrit à lui seul l'objet du règlement;

**QUE** le Règlement numéro 1674-2024 a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 24 octobre 2024;

**QUE** le règlement a reçu l'approbation complète du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 30 octobre 2024;

**QUE** ledit règlement entre en vigueur selon la Loi.

Ce règlement est déposé au Service du greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Toutefois, nous vous invitons à le consulter sur le site Internet de la Ville en cliquant sur le titre du règlement ou en vous rendant sur la page **[RÈGLEMENTS MUNICIPAUX EN VIGUEUR ET LES RÈGLEMENTS EN PROCESSUS D'ADOPTION](#)**.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 4 novembre 2024.

Mélanie Côté  
Assistante-greffière